

5.00 crédits	30.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	de callatay Nicolas ;Marique Yseult ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	L'objet du cours est d'analyser les questions de coordination, de coopération et d'anticipation des comportements qui sont à la fois des problèmes économiques et des problèmes juridiques. Il présentera de manière synthétique l'analyse du droit économique et traitera des questions suivantes: - En quel sens les droits sont-ils des biens économiques ? - Quelle est la différence entre la coordination des comportements et la coopération entre les sujets de droits ? - Pourquoi et comment la coopération entre les acteurs s'impose lorsqu'ils interagissent, adaptent et ajustent leur comportement en fonction des informations qu'ils reçoivent d'autrui ? - Les règles juridiques contribuent-elles et/ou doivent-elles contribuer à l'efficacité économique ?
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p><b>Connaître et comprendre</b></p> <p>1 Connaître et comprendre le rôle de la norme, les principes gouvernant son élaboration et son application, les étapes essentielles de l'évolution du droit, le contenu des principales règles du droit positif belge, l'impact sur celui-ci des normes européennes et internationales et les traits essentiels de certains systèmes étrangers.</p> <p>1.3. Comprendre le rôle de la norme, du juge et des autres acteurs du droit dans un Etat de droit moderne.</p> <p><b>Appliquer</b></p> <p>2 Appliquer le droit, c'est-à-dire passer de l'abstraction de la norme aux faits concrets et inversement et donc pouvoir apporter des solutions argumentées à un problème juridique diagnostiqué de manière autonome.</p> <p>2.3. Etre capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits concrets, et inversement.</p> <p><b>S'interroger et s'impliquer</b></p> <p>S'interroger sur les choix que véhiculent les normes, s'impliquer dans la promotion des valeurs fondatrices du droit.</p> <p>4 4.1. Comprendre le caractère relatif, dans le temps et dans l'espace, d'une solution juridique, et ainsi s'interroger sur la pertinence des choix qu'elle véhicule.</p> <p>4.2. Identifier et promouvoir les valeurs éthiques et sociales fondatrices du droit et de la justice, ainsi que se garder de toute forme d'instrumentalisation.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation des étudiants est continue et repose sur</p> <p>1. Une participation <b>active</b> aux séances du cours - cette participation se traduit par la présentation d'une réflexion personnelle (en groupe) lors de l'une des dernières séances du semestre</p> <p>2. Une <b>évaluation continue</b> pendant le semestre - qui se traduit par un test de connaissance dont la date est communiquée dès le début du semestre</p> <p>3. Un <b>examen écrit</b>.</p> <p>La <b>présence</b> à chacune des séances collectives est dès lors <b>obligatoire</b>, de même que la réalisation des divers travaux (tant individuels qu'en groupe). <b>Tenez-en compte dans la réalisation de votre horaire!</b> Les titulaires de ce cours pourront, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription d'un.e étudiant.e qui n'aurait pas assisté à au moins 80% des cours. Il n'est pas possible de présenter à nouveau les deux premières parties de l'évaluation, dont la note est acquise entre la première et la deuxième session.</p>

Méthodes d'enseignement	<p>Le cours repose sur un investissement significatif des étudiants dans leur processus d'apprentissage. Il est organisé autour de discussions à partir de lectures préalables et de travaux à effectuer à domicile. En particulier, lors de l'année académique 2025-26, les étudiants travailleront autour de l'une des deux grandes thématiques qui leur seront soumises. Ce sera pour eux l'occasion d'élaborer une réflexion personnelle qu'ils présenteront en groupe lors de l'une des dernières séances du semestre. Comme exemple de thématique de réflexion, il sera question de la <b>gestion de l'eau</b> comme ressource précieuse, à la fois enjeu économique majeur et bien de première nécessité ainsi que des <b>sanctions économiques</b> qui sont de plus en plus présentes dans les relations internationales (pensons notamment aux sanctions à l'encontre de la Russie à la suite de l'invasion de l'Ukraine). Ses thématiques pourront être déclinées selon des modalités variables.</p> <p>Plus d'information sur les détails de cette réflexion seront communiqués aux étudiants au début du semestre.</p>
Contenu	<p>Ce cours, consacré à une introduction de l'approche "droit &amp; économie", vise à répondre à la nécessité croissante d'une collaboration entre le droit et l'économie. Dans le cadre de l'approche positiviste et normative de l'ordre juridique, les règles sont énoncées, décrites et commentées de sorte qu'elles apparaissent comme faisant partie d'un corpus parfaitement hiérarchisé et logiquement cohérent.</p> <p>L'approche traditionnelle basée sur le commentaire descriptif et/ou l'interprétation de la hiérarchie formelle des sources révèle ses limites face à l'émergence de nombreux problèmes complexes et nouveaux tels que l'établissement de la responsabilité (par exemple en matière climatique), l'évaluation des politiques publiques (par exemple en matière d'intelligence artificielle ou de soutien à des énergies alternatives) ou encore le choix entre régulation et auto-régulation (par exemple en matière financière ou numérique).</p> <p>L'approche "droit &amp; économie", développée dans le monde juridique anglo-saxon, vise précisément à proposer une alternative au modèle positiviste. L'idée est que pour que le droit devienne un meilleur instrument de régulation sociale, il faut - entre autres choses - y intégrer des considérations d'efficience.</p> <p>Ce cours examine les apports et limites de l'approche "droit &amp; économie" en s'interrogeant sur l'utilité de l'analyse économique pour la compréhension et l'amélioration du cadre normatif encadrant les comportements des acteurs publics, économiques et sociaux.</p> <p>Le cours analyse les implications des présupposés de la démarche économique (rationalité des acteurs et recherche de l'efficience dans l'allocation des ressources) sur la nécessité et le contenu de la règle de droit.</p> <p>Le cours étudie en particulier la question de la nécessité de la règle de droit lorsque l'ordre spontané ne s'établit pas en se focalisant sur le rôle du droit comme réducteur des coûts de transaction et des conflits. Il discute ainsi les alternatives possibles et leurs limites respectives.</p> <p>Il examine également les impacts de la règle de droit sur le comportement des individus (vertu incitative) en particulier dans le cadre du droit de la responsabilité civile et de la politique de sanction en droit de la concurrence. Il s'interroge enfin, en écho au cours LDROI1503 (Droit, Nature et Société), sur les limites de cette approche focalisée sur le comportement d'individus rationnels en introduisant les étudiants aux apports de l'économie comportementale.</p>
Ressources en ligne	<p>Le support de cours comprend, outre une bibliographie renvoyant à des ouvrages de référence, des notes écrites ou des présentations ppt rédigées par l'enseignant.e ainsi que par les étudiants qui effectuent des travaux. Des articles et autres documents en lien avec les thèmes développés au cours sont également communiqués. Le tout est disponible sur moodle.</p>
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voy. Moodle</li> </ul> <p>Un certain nombre d'ouvrages relatifs à l'analyse économique du droit sont disponibles à la bibliothèque de la faculté de droit (DA53) parmi lesquels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thierry Kirat, <i>Economie du droit</i>, Repères La Découverte, 1999 ;</li> <li>• R. Coase, <i>Le coût du droit</i>, PUF, 2000 ;</li> <li>• A. Ogus et M. Faure, <i>Economie du droit : le cas français</i>, Paris 2002 ;</li> <li>• E. Mackaay, <i>L'analyse économique du droit : I. Fondements</i>, Bruylant, 2000 ;</li> <li>• R. Cooter &amp; T. Ulen, <i>Law and Economics</i>, Addison-Wesley, 1997 ;</li> <li>• D. Friedman, <i>Law's order: what economics has to do with law and why it matters?</i>, Princeton University Press, 2000.</li> </ul> <p>Pour les concepts économiques de base, un ouvrage d'introduction parmi d'autres : <i>Principes de l'Economie</i>, G. Mankiw, Economica.</p> <p>Pour les thèmes spécifiques, une liste de documents sera disponible via moodle dans la rubrique 'documents'.</p>
Autres infos	<p>Prérequis : un cours d'introduction en économie et le cours de 'sources et principes du droit'.                  Une <b>connaissance passive de la langue anglaise</b> est un outil précieux, voire <b>indispensable</b>.</p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Approfondissement en droit	APPDRT	5		